

Liberté Égalité Fraternité

Guéret, le 25/07/2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réseau de distribution du SIAEP de la Rozeille Présence de traces de toxines

Dans le cadre d'une surveillance continue de la qualité de l'eau du robinet, des analyses effectuées par l'ARS sur le réseau de distribution du SIAEP de la Rozeille ont détecté la présence de traces de toxines.

Par précaution et dans l'attente d'analyses complémentaires, les services de l'État ont pris un arrêté de restriction d'usage sur l'eau sur 56 communes du département desservies par l'usine de production de Magnat-l'Étrange :

Alleyrat Mainsat Arfeuille-Chatain Mautes

Moutier-Rozeille Aubusson

Auzances Néoux

Beissat Peyrat-la-Nonière Bellegarde-en-Marche Poncharraud Blessac **Poussanges Bosroger**

Puy-Malsignat **Brousse** Reterre Budelière Rougnat Bussière-Nouvelle Saint-Alpinien

Chambonchard Saint-Amand Chambon-sur-Voueize Saint-Avit-de-Tardes

Champagnat Saint-Domet Chard Saint-Frion Charron Saint-Georges-Nigremont

Chatelard Saint-Julien-la-Genète Evaux-les-Bains Saint-Julien-le-Châtel **Fontanières** Saint-Maixant

Saint-Maurice-près-Crocq La Chaussade La Serre-Bussière-Vieille Saint-Médard-la-Rochette La Villetelle Saint-Pardoux-le-Neuf

Le Chauchet Saint-Priest

Le Compas Saint-Silvain-Bellegarde Les Mars Sainte-Feyre-la-Montagne

Lioux-les-Monges Sannat Lupersat Sermur Magnat-l'Etrange **Tardes**

Contact presse Cabinet de la Préfète

Nelly BLOSSIER Tel: 07 88 14 65 13

Courriel.: pref-communnication@creuse.gouv.fr

Bureau départemental

de la communication interministérielle



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse

L'eau distribuée sur l'ensemble des communes sus mentionnées ne doit pas être consommées pour la boisson et la préparation des repas (cuisson et lavage des fruits et légumes).

Néanmoins, l'eau de ce réseau peut être utilisée sans inconvénient pour les usages sanitaires (vaisselle, lessive, nettoyage des locaux, hygiène corporelle).

Des bouteilles d'eau vont être fournies par les distributeurs d'eau Suez et Véolia sur les communes d'Évaux-les-bains, Auzances, Aubusson, Crocq et Bellegarde-en-marche à partir du 25 juillet dans l'après-midi.

L'ARS poursuit les prélèvements d'eau par le laboratoire agréé sur le département, afin d'étudier le retour à la normale.

Les communes vous tiendront régulièrement informés de l'évolution de la situation qui fera l'objet d'un prochain communiqué.

Pour toute question, vous pouvez contacter la cellule d'information au public (CIP), au 05.55.51.57.60